



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **23 février 2015**

Délibération n° 2015-0166

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Quincieux**

objet : **Commission intercommunale d'aménagement foncier sur les Communes de Les Chères, Quincieux et Amberieux d'Azergues dans le cadre de la réalisation du barreau autoroutier A466(A6/A46 nord) - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller Barge**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 février 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliout), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

**Conseil du 23 février 2015****Délibération n° 2015-0166**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Commission intercommunale d'aménagement foncier sur les Communes de Les Chères, Quincieux et Amberieux d'Azergues dans le cadre de la réalisation du barreau autoroutier A466(A6/A46 nord) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de réalisation du barreau autoroutier A466 (A6/A46 nord) a été déclaré d'utilité publique en 2009. Il consiste à réaliser la liaison entre l'autoroute A6 (réalisation d'une bifurcation depuis l'A6 sur la Commune de Les Chères) et l'autoroute A46 (réalisation d'un raccordement à l'A46 entre les Communes d'Amberieux d'Azergues et Quincieux) ; les objectifs de cet ouvrage sont de permettre les échanges non assurés par la bifurcation d'Anse et de faciliter les échanges entre l'est et l'ouest de l'agglomération lyonnaise.

Une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) a été créée par arrêté du Président du Conseil général du Rhône du 4 mars 2011. Sur le territoire de la Métropole de Lyon, la commune de Quincieux est concernée. Il est proposé de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour siéger au sein de cette instance en tant que représentants de la Métropole de Lyon.

En 2014, un arrêté du Président du Conseil général du Rhône a ordonné une procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et en a fixé le périmètre en lien avec la réalisation du barreau autoroutier A466.

Les procédures d'aménagement foncier agricole et forestier doivent :

- permettre l'insertion des infrastructures nouvelles d'utilité publique en remédiant aux dommages causés par la réalisation de l'ouvrage (effets coupure...) et favoriser l'amélioration de la voirie locale,

- améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières : augmentation de la taille des parcelles, amélioration des cheminements et accès,

- assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux : protection des espaces naturels sensibles, protection des captages d'eau potable,

- contribuer à l'aménagement du territoire communal, intercommunal défini dans le plan local d'urbanisme (PLU).

La CIAF est l'instance règlementaire de réflexion, de proposition et de décision sur les opérations. Elle regroupe, par ailleurs, les représentants du Département, le(s) maire(s), les propriétaires fonciers, les agriculteurs, un représentant du directeur départemental des finances publiques et est présidée par un commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal de grand instance ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

**Désigne** monsieur Pascal David en tant que titulaire et monsieur Lucien Barge en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) sur les Communes de Les Chères, Quincieux et Amberieux d'Azergues dans le cadre de la réalisation du barreau autoroutier A466.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2015.**